

XIIème Conférence des Etats Parties de la Convention sur l’Interdiction des Armes Chimiques (La Haye, du 5 au 8 novembre 2007)

Allocution de Son Excellence M. Benchaa Dani, Représentant Permanent auprès de l’Organisation pour l’Interdiction des Armes Chimiques et Chef de la Délégation algérienne (La Haye, le 6 novembre 2007)

M. le Président,
M. le Directeur Général,
Excellences, Honorables Délégués,

C'est pour moi un immense plaisir que de pouvoir vous présenter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette 12^{ème} Conférence des Etats Parties, mes sincères et chaleureuses félicitations. Cette joie reste d'autant ressentie et confortée à l'occasion de cette présidence africaine que vous assumez avec honorabilité et avec toute la compétence que nous vous connaissons et reconnaissions. Soyez persuadé, cher ami, que vous pouvez compter, assurément, sur mon appui personnel ainsi que sur le plein soutien de ma délégation pour vous accompagner dans nos travaux.

Il me plaît, volontiers, de réitérer toute ma considération à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfonso Datsis pour avoir si brillamment eu à présider la 11^{ème} Session de cette Conférence. C'est, également, là, l'occasion de féliciter les autres membres du bureau et ceux parmi les Etats membres nouvellement élus aux postes directeurs de cette conférence. Je salue volontiers le labeur personnel de l'Ambassadeur Rogelio Pfifter et son staff du Secrétariat Technique dans ce noble projet.

La tache que nous poursuivons collectivement, au cours de cette session, au service de la paix et de la sécurité internationale, avec l'abnégation et la détermination nécessaires, en tant que corps fort de 183 Etats Parties et d'un Secrétariat Technique très élaboré, s'inscrit, vous en conviendrez, dans une logique historique, une dimension sécuritaire et une ambition humanitaire, à savoir : l'élimination avant 2012 de toute une catégorie d'armes de destruction massive, les armes chimiques.

Dans cette formidable entreprise, nous accueillons, aujourd'hui, les nouveaux Etats membres, les invités et les observateurs en félicitant, les uns, de pouvoir participer à cette conférence et en encourageant fortement, les autres, de nous rejoindre comme Etat membre. Une mention toute spéciale est à conférer à

l'Irak et au Liban dont la présence atteste d'une volonté politique réelle de rejoindre l'Organisation.

Ma présente intervention s'inscrit dans l'esprit des déclarations des groupes des Non Alignés et la Chine, d'une part, et des pays africains, d'autre part, auxquelles ma délégation s'associe, des déclarations qui ont été lues respectivement par Son Excellence Monsieur Oscar de los Reyes, Représentant Permanent de Cuba ainsi que le Représentant de la République d'Afrique du Sud.

Monsieur le Président,

La présente assemblée annuelle se déroule au moment où la communauté internationale a célébré, toute l'année, le 10^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques. Alger a abrité, en juin dernier, au nom de l'Afrique cette historique commémoration qui a été présidé par M. Mourad Medelci, Ministre des Affaires Etrangères et M. Rogelio Pfifter, Directeur Général de l'OIAC, M. Medelci a, également, assisté à la réunion de haut niveau qui s'est déroulée, en septembre, à New York. Tout cela pour refléter notre engagement constant à œuvrer pour un désarmement général, universel et complet.

Le bilan du désarmement chimique est, certes, au terme de ces dix années, encourageant, même s'il demeure insuffisant. Les quatre années qui restent jusqu'à l'année 2012 pourraient-elles, M. le Président, suffire dans la perspective de la destruction des deux tiers des stocks restants d'armes chimiques ? La visite du site de destruction d'Anniston, aux Etats-Unis d'Amérique par une délégation du Conseil Exécutif nourrit l'espoir d'un défi qui sera relevé. Des progrès substantiels ont été déployés par la Fédération de Russie. L'exemple de l'Albanie qui a parachevé, en juillet dernier, la destruction totale de son arsenal est à méditer. L'Algérie se félicite de ces développements positifs et le niveau très élevé de conscience des gouvernements des Etats possesseurs.

Mon pays a la conviction que la destruction totale de cette catégorie d'armes de destructions massives, le dessein de non prolifération et la prévention du terrorisme chimique sont des objectifs indissociables qui doivent être poursuivis simultanément et solidairement avec la même détermination et le même degré de responsabilité, si l'on veut œuvrer pour atteindre un monde humanisé et débarrassé du risque de l'usage d'une arme aux conséquences inqualifiables et épouvantables, y compris par des forces non étatiques.

L'Algérie accueille régulièrement les équipes d'inspections de ses sites industriels. Aussi, salue t-elle la proposition du Directeur général relative à une méthodologie nouvelle de calendrier d'inspections, persuadée qu'elle saura apporter plus de justice et d'équité dans cette répartition.

M. le Président,

L'effort d'universalisation de notre convention a atteint le nombre record de 183 pays, avec les adhésions effectives de Barbade et imminentes de la République du Congo, ce dernier Etat comptant, désormais, parmi les 49 Etats Africains qui font partie de notre Organisation et parmi le groupe régional le plus nombreux. L'Algérie participe activement et régulièrement à cette mission pour laquelle elle est, particulièrement, engagée de longue date. Le succès de la réunion régionale d'Alger sur la Convention illustre, assurément, cette détermination et notre conviction que la communauté internationale sera plus rassurée lorsque tous les Etats de la planète y auront définitivement et résolument souscrit.

En accordant une attention particulière à l'Afrique, l'Organisation reconnaît, ainsi, les préoccupations de priorité et d'urgence qui nous animent pour devoir affecter à ce continent les ressources et les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la convention, dans le cadre de l'assistance et la coopération internationale. L'Algérie salue l'initiative du Directeur Général en vue de consacrer au continent noir tout un programme spécifique qui lui permettra de réaliser une mise à niveau de ses potentialités de non prolifération, de protection et de lutte antiterroriste. Elle s'en réjouit et appelle la communauté internationale à l'endorser et le soutenir.

M. le Président,

Au même titre que toute la communauté internationale, l'Algérie reste préoccupée par le phénomène du terrorisme international et demeure convaincue de la pertinence et de l'efficience des mécanismes de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité. Malgré les efforts déjà déployés, l'Organisation n'a pas encore atteint les limites de ses possibilités pour apporter la contribution qui devrait être la sienne dans le cadre de la coalition mondiale contre le terrorisme. Le comité à composition illimitée sur le terrorisme devrait être plus sollicité et instrumenté à cet effet. La coopération avec les centres régionaux de lutte contre le terrorisme, dont le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme d'Alger devrait avoir plus de visibilité et plus de substance. Il s'agit, là, aussi, de non prolifération et de prévention de l'usage de l'arme ou de la substance chimique par le terrorisme international. Les provisions de l'article X et d'autres clauses de la convention nous y autorisent et la prochaine Conférence d'examen devrait, également, en débattre.

M. le Président,

L'Algérie n'a eu de cesse d'appeler à une application intégrale, équilibrée et non discriminatoire de la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Après une dizaine d'années de mise en œuvre, les dispositions relatives à l'article XI ont été peu prises en considération même si elles concernent des questions essentielles pour une immense majorité des Etats membres. Mon pays reste persuadé que seule une volonté politique collégiale et unanime de tous les Etats membres parviendra à dégager une réponse constructive et appropriée à cette demande. Le plan d'action que nous réclamons et devant contenir une série de mesures urgentes et applicables reste l'ultime voie susceptible de satisfaire aussi bien, les Etats que le monde industriel, sans antagonisme aucun, ni de conflits d'intérêts, et en tenant compte, dans le cadre du dialogue fécond, les préoccupations des uns et des autres. Car, les objectifs de non prolifération et de lutte antiterroriste ne sauraient, en aucune manière, occulter les impératifs de développement et les principes de libre commerce des produits chimiques.

L'Algérie salue les résultats du Plan d'Action relatif à l'application de l'Article 7 et considère que seules les voies du dialogue et de l'assistance sont susceptibles d'engendrer plus de résultats tangibles dans la mise en place des dispositifs nationaux de mise en œuvre de la Convention. C'est de cette manière qu'elle apporte, à cet effet, aux pays africains qui la sollicitent et qu'elle répond favorablement aux sollicitudes du Secrétariat Technique. Cela contribue de la volonté de mon pays à prémunir l'Afrique des armes de destructions massives. Il poursuivra cette action chaque fois qu'il lui sera demandé par tout pays africain.

M. le Président,

Ma délégation salue l'esprit élevé du dialogue et de la négociation qui anime aussi bien la Chine et le Japon, d'une part, et l'Italie et l'Autriche, d'autre part, pour tenter de dénouer la problématique des armes chimiques abandonnées. C'est dans ce sillage que nous encourageons tous les Etats qui ont hérité de situations similaires à l'issue de guerres et de conflits internationaux à rechercher des solutions identiques et ce, en vue de prémunir les nouvelles générations des effets encore dévastateurs de ces armes abandonnées.

Je voudrais, également, féliciter le pays hôte, les Pays Bas, pour son rôle d'exemplarité dans le cadre du désarmement chimique, avec l'organisation d'une cérémonie solennelle de commémoration du dixième anniversaire de la mise en œuvre de la convention des armes chimiques, pour avoir dédié, le 9 mai dernier, une stèle à la mémoire de toutes les victimes des armes chimiques, pour s'être prêté à un exercice, à Delft, à une inspection sous mise n demeure, ainsi

que d'avoir institué un dialogue avec le groupe de contact en vue d'améliorer les conditions d'établissement de notre Organisation et des Etats membres. Je le remercie, enfin, pour le soutien qu'il apporte régulièrement aux activités du Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme et pour l'appui à l'Atelier africain d'Alger sur la Convention

Enfin, M. le Président, je puis vous réitérer la disposition de ma délégation à vous apporter tout le soutien et l'appui que vous souhaitez et méritez en souhaitant plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.